



15ème législature

Question N° : 28702	De M. Gilles Lurton (Les Républicains - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse >Reconnaissance du rôle d'accueillant familial	Analyse > Reconnaissance du rôle d'accueillant familial.
Question publiée au JO le : 21/04/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 01/09/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la situation des accueillants familiaux agréés pour les personnes dépendantes, âgées, handicapées, malades ou convalescentes. En France, plus de 10 000 accueillants familiaux agréés partagent leur quotidien avec 15 000 personnes dépendantes, âgées, handicapées, malades ou convalescentes. Ce mode de prise en charge propose une solution de répit aux familles qui n'ont plus la possibilité de s'occuper d'un de leurs membres concernés par le handicap ou le grand âge. Il propose aussi l'accueil, en dehors de toutes structures, de personnes souvent sans familles, qui, du fait de leur état de santé, ne peuvent subvenir à leurs besoins et qui ne peuvent trouver de solution en établissement faute de places disponibles. En général ces personnes accueillies chez des accueillants familiaux bénéficient aussi de l'aide d'associations, structures professionnelles adaptées diverses qui interviennent à domicile pour soulager dans la journée l'accueillant familial. Or, depuis le début de la période de confinement liée à la crise sanitaire sans précédent que connaît la France sur l'ensemble du territoire, ces accueillants familiaux, confinés comme tous les français ont le sentiment de se trouver totalement abandonné par les pouvoirs publics. Ils assument seuls, 24 heures sur 24, la charge des personnes qu'ils accueillent sans que personne ne semble se préoccuper de leur situation alors même que s'ils n'existaient pas, les hôpitaux ou structures adaptées (foyer de vie, foyer d'hébergement, maison de convalescence, EHPAD...) seraient dans la plus totale incapacité de faire face aux demandes d'accueil supplémentaire qui leur seraient adressées. Pourtant, l'accueil familial n'entraîne aucune dépense pour l'État, il peut même être considéré comme une source d'économies puisqu'il libère des places dans les hôpitaux et les établissements de personnes âgées pour des gens qui en ont réellement besoin, tout en créant des emplois de proximité. Cet accueil familial n'est pas assez reconnu et les périodes comme celle que la France vit le montre encore davantage. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour mieux reconnaître l'accueil familial.